

Attestation d'hebergement obligatoire?

Par merryblues, le 31/08/2011 à 19:38

Bonjour,

je voudrais juste que quelqu'un me confirme ce que j'ai lu: mon ami a une carte de sejour +visa en italie(pour travail). s'il vient en france, il n'est pas obligatoire qu'il ait une attestation d'hebergement de ma part. N'est ce pas?? merci

Par mimi493, le 31/08/2011 à 20:09

Il peut venir en France librement pour une période de 3 mois maxi (en touriste) L'attestation d'hébergement est pour obtenir un visa

Par merryblues, le 31/08/2011 à 20:11

merci pour votre reponse.il n'a pas besoin non plus d'avoir une grosse somme d'argent sur lui?